Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260918-202633-DE

MAIRIE DE TRÉVRON

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du 11/09/2026

Commune de Trévron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le onze septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire Mr FRERE François

Date de convocation : le 07/09/2026 avec PJ

Absent(s) excusé(s): **SILARD C, SERINET G, MICHONNET JL, LEDANOIS P**
Absent: VOIR LISTE TABLEAU DE PRESENCE
Secrétaire de séance (élu) : Bruno SERINET
Heure : 18h05
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9
Procuration 4

Délibération 2026- 33

Vote électronique à valider subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal du vote électronique en date du 23/07/2026, constatant un vote favorable à 91 %,

Considérant que la validité de ce vote doit être revalidé en séance plénière pour conformité réglementaire,

DÉLIBÈRE :

Article 1er – Le Conseil Municipal revalide la subvention exceptionnelle accordée à l'association du comité des **fêtes**, d'un montant de 500 euros, votée par voie électronique le 23/07/2026 à 91 % de suffrages favorables.
Article 2 – La présente délibération sera notifiée, publiée conformément à la réglementation en vigueur.
Article 3 – Le Maire, Mr François FRERE, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260918-202633-DE

POUR	9	ABSTENTION		CONTRE	1	NE PREND PAS PART	5

Les élus faisant parti de l'association ne prennent pas part

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

le 18/09/2026

MAIRIE DE TREVRON
Côtes-d'Armor

BRUNO SERINET

François FRERE